

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

SEANCE DU 20 MARS 2023

**APPROUVE EN SEANCE DU 13 AVRIL 2023
AFFICHE LE 14 AVRIL 2023**

Le vingt mars deux mille vingt-trois à 16 heures 30, le conseil d'administration, convoqué le quinze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Noëlle PALAZZETTI, Vice-Présidente du CCAS, en remplacement de Monsieur Louis NÈGRE, Président du CCAS, empêché.

PRÉSENTS :

Mme Sarah LESCANE, Mme Noëlle PALAZZETTI, M. Sébastien SALAZAR, Mme Isabelle UTRAGO, M. Philippe TOUZEAU-MENONI, Mme MYRIAM HORNEZ-ELMOZNINO, Mme Michelle COUTELLE-LAFARGE, Mme Brigitte CALLES-GARRIGUES, Mme Marcelle CHANVILLARD, Mme Gisèle DECONINCK, Mme Martine GRZELAK, Mme Anne Mary ASCHERI.

POUVOIRS RECUS DE :

M. Louis NÈGRE à Mme Noëlle PALAZZETTI, Mme Aurélie GUIRADO-ARNAUDO à Mme Sarah LESCANE, M. Cédric TARDITTI à Mme Marcelle CHANVILLARD

ABSENTS :

Mme Marie ROFIDAL, Mme Annie ROSELIA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alain TONINI, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, est chargé des fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

QUORUM :

12 membres présents à l'ouverture de la séance, soit la majorité des membres sur les 17 en exercices.

* * *

Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte à 16 heures 35 et procède à l'appel des présents.

* * *

01) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame la Vice-Présidente expose : « *Tout le monde a pris connaissance du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des questions à ce sujet ?* » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022.

02) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Vice-Présidente expose : « *Il s'agit ici de rendre compte des décisions prises dans les matières déléguées du conseil d'administration au président et vice-président.*

Cela concerne les aides financières, l'aide sociale, les élections de domicile, les conventions et les marchés.

Depuis la séance du 19 décembre, 17 demandes d'aide financières ont été examinées, 15 ont reçu un avis favorable et 2 ont été ajournées.

Ces aides totalisent près de 8 541,00 euros dont 2 998,00 ont été versés par le CCAS et 5 543,00 par les associations partenaires, soit un montant moyen de près de 570,00 euros.

Pour les demandes d'aides sociales légales 30 dossiers ont reçus un avis favorable, 27 concernent le financement de place d'hébergement, 20 pour personnes âgées et 7 pour personnes handicapées.

17 demandes de domiciliation ont été examinées et ont obtenues un avis favorable.

1 926 chèques services ont été délivrés pour un montant total de 15 408,00 euros.

87 tickets du bus ont été distribués.

S'agissant des contrats, conventions et décisions, 5 actes ont été enregistrés pour la mise en place d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie, la création d'une régie centrale de recettes, la nomination d'un régisseur, l'adoption d'une convention relative au suivi des allocataires du RSA, et la signature d'une convention de partenariat de cohabitation intergénérationnelle avec l'association ENSEMBLE2GENERATIONS.

Pour les marchés publics, un avenant de prolongation d'une durée d'un an du marché à procédure adapté pour la gestion des containers de « La Fraternelle » a été conclu.

Je vous rappelle que ce compte rendu ne donne pas lieu à un vote.

Avez-vous des questions ? »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *A propos des tickets de bus, j'ai deux interrogations. Compte tenu des nouveaux tarifs actuels fixés par la Métropole, comment cela est-il géré auprès des bénéficiaires ? Et deuxièmement comment faire pour quelqu'un qui doit se rendre du côté de Villeneuve Loubet ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *Pour le moment, nous n'avons que des tickets pour la partie Métropole. En effet, lors de la création de l'aide, celle-ci avait été axée du côté de Nice où il se situe la*

majorité des institutions et organismes. Pour la tarification, les tickets sont achetés en amont par le CCAS en grande quantité et sont ensuite délivrés aux usagers. Il n'y a donc pas d'impact auprès des bénéficiaires.

Concernant les déplacements vers le côté hors Métropole, nous avons effectivement des difficultés. Nous cherchons régulièrement des solutions avec nos partenaires. Nous avons prévu lors d'un prochain conseil d'administration, d'étudier les solutions envisageables et de faire évoluer le règlement des aides facultatives du CCAS. »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *D'autres questions ?* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Oui, concernant la convention de partenariat jeune/retraités, il pourrait être intéressant de se rapprocher du CROUS pour trouver les jeunes dans le besoin, qu'en pensez-vous ?* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Alors pour information, ce ne sont pas les jeunes qui nous manquent, nous en avons beaucoup. Nous recherchons une association qui soit un interlocuteur des jeunes. Mais de notre côté, nous recherchons plutôt des séniors, car ce n'est pas encore évident.*

A noter que c'est une convention très cadrée avec, notamment, un suivi régulier des actions mises en place. »

Madame Brigitte CALLES-GARRIGUES : « *A partir de quel âge les personnes sont considérées comme séniors ?* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Chez nous c'est à partir de 55 ans. Et pour information, on peut également avoir dans ce dispositif des personnes qui se sentent seules ou très isolées, sans forcément que ce soit des personnes très âgées.*

Si vous n'avez pas d'autre question, nous pouvons acter cette question et nous passons à la suivante. »

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de ces décisions.

03) ACCEPTATION DE DON

Madame la Vice-Présidente expose : « *Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le CCAS a accepté provisoirement les dons qu'il a perçus.*

Ces dons concernent un montant de 50,00 euros perçus à l'occasion d'un mariage et le reversement d'une quote-part de la récolte de fonds opérée par la métropole NCA en faveur de l'aide aux Ukrainiens.

103 963,00 euros ont été récoltés.

75 % de ce montant a été affecté à des ONG opérant sur la zone de conflit.

25 % des dons ont été répartis aux CCAS des communes impliquées dans l'accueil des réfugiés.

Je vous rappelle que la commune de Cagnes-sur-Mer a mis en place un plan d'action comprenant la distribution de l'aide alimentaire provenant de dons des Cagnois et des associations caritatives, la mise en place de cours de français, la gratuité de la cantine dans les écoles élémentaires et préélémentaires, l'accès aux activités sportives et culturelles.

Le CCAS a reçu 62 familles (soit 148 personnes) pour de l'orientation et de l'aide aux démarches et 45 hébergeants bénévoles cagnois ont été accompagnés dans leur démarche.

Je vous propose donc d'accepter la quote-part des dons versés à la métropole NCA pour un montant de 2 474,82 euros, et le don mariage de 50,00 euros.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question.] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'intégralité des dons reçus au cours de la période écoulée soit un montant de deux mille cinq cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-deux centimes (2 524,82 €) et dit que les recettes correspondantes sont prises en charge au budget de l'exercice en cours à l'article 7713 « Libéralités reçues ».

04) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Madame la Vice-Présidente expose : « *Dans un délai de deux mois avant l'examen et le vote des budgets primitifs, le Code Général des Collectivités Territoriales impose la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.*

Ce débat s'organise sur la base d'un rapport d'orientation qui vous a été adressé en annexe à cette question.

Comme il est rappelé dans ce document, le CCAS gère des services et établissements comme par exemple, des foyers restaurants et un service de repas à domicile à tarification différenciée. Il agit également en faveur de la préservation de l'autonomie, par l'aide à domicile, l'animation sénior et la résidence « La Fraternelle ».

L'accent a été porté ces dernières années sur la précarité économique et le logement pour proposer à la population des outils et des aides pour faciliter l'accès à un logement pérenne à loyer abordable.

Aujourd'hui, face à une situation économique dégradée et une forte inflation, il appartient au CCAS de poursuivre sa mission de soutien en faveur des plus démunis, tout en veillant à la mise en œuvre de nouvelles actions issues notamment de l'analyse des besoins sociaux.

Ces objectifs nous poussent à renforcer notre politique de maîtrise des dépenses, notamment en matière énergétique, et à nous inscrire pleinement dans les axes de lutte contre le changement climatique mis en œuvre par la commune de Cagnes-sur-Mer pour son budget vert 2023.

S'agissant de l'ABS, comme il est précisé dans la note jointe au rapport de présentation, plusieurs actions ont été mises en œuvre.

Parmi les plus significatives la mise à disposition des Cagnois d'un point d'accès internet gratuit au CCAS, la création d'une halte répit et la réponse à un appel à projet pour une extension de la résidence autonomie « La Fraternelle ».

Il y a aussi la réorganisation spatiale de l'accueil général du CCAS et la mise en place de permanences extérieures de travailleurs sociaux.

Une permanence d'une infirmière de l'équipe mobile psychiatrie précarité est désormais active le vendredi au CCAS et les travailleurs sociaux procèdent à des maraudes pour les personnes sans abri.

Ces nouveaux modes d'intervention, inscrits dans une démarche « d'aller vers pour faire venir » ont notamment permis de sortir de la rue quatre personnes, deux femmes et deux hommes dans l'errance depuis plusieurs années.

Ainsi, comme vous le constatez notre détermination à agir est entière et les projets nombreux.

Pour nous accompagner nous pouvons toujours compter sur le soutien de la commune dont la subvention d'équilibre constitue plus de 60 % des recettes de fonctionnement du budget du CCAS.

Le département intervient également à nos côtés pour une part modeste de dotation directe, mais significative pour le financement des prestations comme par exemple l'aide à domicile.

L'Etat, mais aussi l'ARS, participent au financement de dispositifs spécifiques comme l'accueil de nuit, les logements temporaires et le Conseil Local de Santé Mentale.

En matière de dépenses, en raison du contexte économique, une attention particulière devra être portée aux augmentations de tarifs, notamment en matière de denrées alimentaires et d'énergie. En outre, les conséquences de l'introduction du complément de traitement indiciaire et l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice en 2002 impactent fortement les frais de personnel.

S'agissant de l'investissement, en dehors du maintien des installations et équipements, le grand projet demeure l'extension de la résidence autonomie pour lequel, cette année, les projections financières doivent être réajustées compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des taux de crédit.

Enfin, pour les budgets annexes, si notre action s'inscrit dans la continuité, la qualité des prestations va être cœur de nos préoccupations.

Ainsi, le projet de service de l'aide à domicile va donner lieu à une révision complète et une large consultation. Une réaffirmation de nos valeurs de respect des droits de l'usager et la définition de nos orientations stratégiques.

Des groupes de travail commun à l'aide à domicile et à la résidence autonomie auront vocation à remettre à plat notre démarche qualité autour de trois axes : le client, le personnel et les partenaires.

Je vous rappelle que ce débat ne fait pas l'objet d'un vote ; cependant une délibération spécifique lui sera consacrée.

Avez-vous des questions ? »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Je n'ai pas de question mais quelques remarques.*

Sur la partie numérique, vous parlez d'inclusion numérique, mais pour moi il s'agit bien de fracture. Il y a en effet des services rendus qui fonctionnent très bien, mais ces services ne sont pas forcément bien connus par ceux qui sont vraiment isolés et qui n'ont accès à rien. Donc comment faire ? »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Même sans internet, en se promenant en ville, il y a les panneaux électroniques qui affichent les informations. Mais nous avons relancé le service communication de la mairie avec Monsieur TONINI, nous voulons communiquer également sur les permanences par exemple, et pas seulement sur les sorties.*

Il y a aussi le journal Agora qui est distribué et dans lequel il y a plusieurs informations.

Nous pouvons voir avec Nice-Matin aussi, mais il faut que les gens y soient abonnés ou achètent le journal, et puis là ça aurait un coût pour la collectivité.

Nous essayons de faire au maximum. Mais surtout n'hésitez pas, vous tous, à communiquer autour de vous. »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Merci pour vos réponses. J'ai une autre remarque, puisque c'est un DOB nous parlons uniquement d'idées et pas de chiffre, c'est bien ça ?* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Oui exactement.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Pourquoi ne pas relancer la mutuelle communale, le Conseil des sages avait étudié la question, le travail avait déjà été fait.* »

Madame Marcelle CHANVILLARD : « *Oui c'est exact, c'est quand j'étais déléguée.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Oui c'était en 2017 il me semble. Comme je vous l'ai dit précédemment, ce dossier n'est pas classé mais toujours à l'étude.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Concernant l'enveloppe de la subvention municipale, je vois que le montant va être maintenu, félicitations ! Mais jusqu'où ?* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Oui, comme je vous dis, on essaye de faire mieux avec autant ! Ça passe par l'implication des agents et des services. Nous avons recrutés des agents motivés et des chefs de services qui motivent bien leurs équipes.*

On essaye de faire plus et mieux avec moins ! »

Monsieur Alain TONINI : « *Nous avons la culture du projet, nous remettons toujours en question. C'est la culture de l'ABS. Le CCAS, par essence, est adaptable.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Avez d'autres questions Monsieur TOUZEAU-MENONI ?* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *J'avais demandé par mail à Monsieur TONINI le détails des heures supplémentaires pour le CCAS, comme j'ai fait pour la mairie et la caisse des écoles, et je vous remercie de m'avoir répondu.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Bien. Si plus d'autre question, nous passons à la question numéro 5.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *J'en ai une autre concernant le CCAS mais je la garde pour le conseil municipal de vendredi.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Si cela concerne le CCAS, je peux sûrement vous répondre.* »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Je préfère la garder pour vendredi.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Très bien. Question n°5.* »

Le Conseil d'Administration, après avoir reçu toutes les précisions et les informations sollicitées, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 qui a eu lieu ce jour.

05) ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Madame la Vice-Présidente expose : « *L'établissement est soumis, depuis 1997, pour le budget principal, aux règles de l'instruction budgétaire et comptable M14.*

Une évolution réglementaire récente, dont les références sont rappelées au rapport qui a été transmis, intègre une volonté d'harmonisation des pratiques des différentes collectivités territoriales.

En effet, l'instruction budgétaire et comptable M57 reprend les principes communs aux trois référentiels :

*M14 pour les communes,
M52 pour les Départements
et M71 pour les Régions.*

Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

La M57 offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues et introduit un certain nombre de nouveautés concernant notamment le traitement comptable des immobilisations et amortissements.

Les maquettes budgétaires s'en trouvent modifiées et la présentation du BP 2024 connaîtra quelques nouveautés.

S'agissant d'une disposition réglementaire pour laquelle le comptable public a émis un avis favorable, je vous propose d'adopter la mise œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de l'établissement à compter du 1er janvier 2024.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question.] « Je mets aux voix. »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le changement de nomenclature budgétaire et comptable applicable au budget principal de l'établissement de la M14 vers la M57 au 1^{er} janvier 2024 et autorise Monsieur le Président, ou Madame la Vice-Présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

06) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE SUITE A LA REUSSITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Madame la Vice-Présidente expose : « *Par délibération du 18 octobre 2022 le conseil d'administration du CCAS a adopté le tableau des emplois et effectifs de l'établissement.*

En suite de la réussite à l'examen professionnel de rédacteur principal 2ème classe, d'un agent actuellement titulaire du grade de rédacteur et en charge de la direction des moyens généraux, je vous propose d'adopter la création d'un emploi permanent au grade de rédacteur principal 2ème classe, la modification du tableau des emplois et des effectifs et l'inscription au budget les crédits correspondants au nouveau cadre d'emploi.

Avez-vous des questions ? »

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : « *Si l'agent n'avait pas réussi le concours, il n'y aurait pas eu de création de poste ? »*

Noëlle PALAZZETTI : « *Non, pas de création de poste, et l'agent serait resté sur son grade précédent.*

Avez-vous d'autres questions ? » [Pas de question.] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la création de l'emploi susvisé, inscrit au budget les crédits correspondants, et modifie le tableau des emplois et effectifs.

08) ACTIVITES DE LOISIRS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES : PROGRAMMATION ET PARTICIPATION FINANCIERE LAISSEE A LA CHARGE DES USAGERS

Madame la Vice-Présidente expose : « *Pour les mois de mars à juin, cinq sorties sont proposées aux personnes âgées ou handicapées bénéficiant de nos prestations d'animation.*

Je vous propose de retenir les destinations et tarifs sélectionnés dans l'activité locale par la direction de la vie des séniors et de l'autonomie soit :

Lundi 6 mars 2023 : Marseille : Notre Dame de la Garde et Grotte Cosquer

Mardi 4 avril 2023 : Tourves : Des Gueules Rouges au château de Vins de Caramy

Jeudi 4 mai 2023 : Saint Jean Cap Ferrat : Visite gourmande de la villa Ephrussi de Rothschild

Jeudi 25 mai 2023 : Sospel et Fort Saint Roch

Mardi 13 juin 2023 : Grimaud et Port Grimaud, du château aux canaux.

Avez-vous des questions ? »

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Certains usagers que je rencontre trouvent ça cher.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Il est à noter que le prix des sorties est tout inclus : le transport, la visite, le repas et l'accompagnement.* »

Monsieur Alain TONINI : « *Nous nous sommes renseignés auprès d'un prestataire de bus qui organise aussi ce genre de sortie et par exemple pour Marseille le prix est autour des 75,00 euros.* »

Madame Gisèle DECONINCK : « *Pour information, la Croix rouge organise la visite à la grotte de Cosquer à Marseille pour 79,00 euros.* »

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : « *Une personne qui a uniquement l'AAH ne peut pas se permettre de venir régulièrement par exemple aux sorties compte tenu du coût.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Après il faut aussi noter que sur la partie animation, ce genre de sorties sont faites pour des personnes autonomes et valides. Et je rappelle que dans le coût de la sortie, il y a aussi un accompagnement personnalisé du CCAS, les personnes ne sont pas lâchées seules dans un bus.*»

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Lors d'une inscription à une sortie, est-il possible de dissocier le repas de la sortie en elle-même pour un gain de coût ?* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Non ce n'est pas possible. Le prix de la sortie proposé est un prix global. Le prix du repas est négocié en avance auprès du restaurateur. Le CCAS refacture à prix*

coûtant l'ensemble des prestations (coût du bus, du repas, de la visite éventuellement...). Et pour un coût aux alentours des 30,00 euros, vous avez un repas très complet qui va de l'apéritif jusqu'au café. C'est rare de trouver ça à titre privé dans n'importe quel restaurant.

Et vous savez, l'ensemble des sorties sont toujours complètes. Des fois il est nécessaire de rajouter un second bus. Pour certaines personnes il s'agit de la sortie du mois, et puis cela ne semble pas envisageable d'avoir des groupes de personnes en train de manger un sandwich dans un coin pendant que d'autres sont au restaurant.

Je mets aux voix. »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI : « *Je m'abstiens, car je trouve que le prix des repas en général est trop élevé. »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Nous pourrions plus tard étudier la possibilité de mettre des tarifs sociaux en fonction des revenus, mais cela risque de créer des disparités entre les personnes, et d'augmenter le montant de la subvention communale. »*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, approuve par 14 voix sur les 15 membres présents et représentés, l'intégralité des propositions formulées et décide de retenir les tarifs proposés.

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Bien, nous en avons fini avec ce conseil d'administration, je vous remercie pour votre présence. Avant de partir, je voulais vous faire un retour sur la halte répit qui a été créée et qui a ouvert fin novembre grâce à l'aide du département.*

Nous avons réalisé un partenariat avec France Alzheimer pour la création de cette 6^{ème} halte répit dans le département.

Il faut noter qu'avant, il n'y avait rien entre Antibes et Nice, sauf un accueil de jour à la maison de retraite Cantazur, mais qui n'était pas adapté.

Nous remercions encore le département qui nous a soutenu suite à notre demande et à notre réponse à un appel à projet.

Nous remercions également France Alzheimer qui a accepté de répondre à notre demande de former des aides à domicile du CCAS pour pouvoir assurer cette mission.

Aujourd'hui, ça fonctionne très bien et c'est toujours plein. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35.

Pour le Maire, Président,
Et par délégation,
La Vice-Présidente,



Noëlle PALAZZETTI



Le secrétaire de séance,



Alain TONINI